



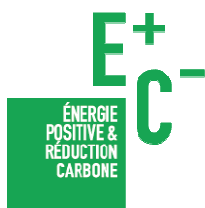
Ségolène Royal
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie
et de la Mer
en charge des relations internationales sur le
climat

Emmanuelle Cosse
Ministre du Logement et de l'Habitat durable

Paris, le 17 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bâtiment : la France s'engage pour le climat



A l'heure de l'entrée en vigueur de l'accord de Paris sur le climat, Ségolène Royal et Emmanuelle Cosse lancent l'expérimentation pour la construction de bâtiments exemplaires en anticipation de la future réglementation environnementale et présentent le label « Bâtiments à Énergie Positive & Réduction Carbone ».

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit, à l'horizon 2018, la mise en place d'un standard environnemental unique au monde pour les bâtiments neufs. Afin d'anticiper ce changement et d'élaborer une norme ambitieuse, l'État, les acteurs économiques et les associations ont signé une convention pour expérimenter les nouvelles règles environnementales du bâtiment.

Pour la première fois, une réglementation réunit les exigences en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment.

Il s'agit de soutenir le secteur de la construction dans le développement de solutions innovantes en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

L'idée derrière cette expérimentation est d'accompagner la filière vers ces nouveaux objectifs tout en maîtrisant les coûts et en soutenant la production de bâtiments abordables et compatibles avec l'ambition environnementale de la France.

Un comité de pilotage partenarial pour mettre en oeuvre cette expérimentation.

Emmanuelle Cosse a installé un comité de pilotage coprésidé par le président du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, Christian Baffy et l'État. Cette instance regroupe professionnels du bâtiment, producteurs d'énergie renouvelables, associations de label et certificateurs afin d'évaluer l'adéquation entre les ambitions, les coûts et la maîtrise technique des premières réalisations qui lui seront soumises.

LE NOUVEAU LABEL



Le nouveau Label E+C- certifiera le respect des bonnes pratiques énergétiques et environnementales. Composé d'un critère «Energie» et d'un critère «Carbone», il permettra au maître d'ouvrage de choisir la combinaison adéquate en fonction des spécificités du territoire, des typologies de bâtiments, et des coûts induits.

Les bâtiments «BEPOS» visent à réduire la consommation d'énergie non renouvelable par un bâti et des systèmes performants. Le renforcement de la production d'énergies renouvelables par le bâtiment, favorisera l'auto-consommation et l'injection d'électricité renouvelable dans les réseaux locaux.

L'empreinte carbone sera prise en compte dès la construction. L'objectif est d'améliorer la performance environnementale du bâtiment en s'appuyant sur une réduction des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie.

Le bâtiment, au cœur de la stratégie française de lutte contre le changement climatique

Le bâtiment représente près de 45% de la consommation énergétique nationale et plus de 25% des émissions de Gaz à Effet de serre. Dans la lignée de l'Accord de Paris sur le Climat, la stratégie bas-carbone introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de diminuer de 87% les émissions dans le bâtiment à l'horizon de 2050.

Retrouvez le dossier et le communiqué de presse en ligne

Contact presse :

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : 01 40 81 78 31

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

www.logement.gouv.fr